

OBJET : PREPARATION DES CANDIDATS

REF : Lettre aux candidats au concours pour le recrutement de contrôleurs adjoints des armées du 29 août 2003 ;

## I. Le concours de contrôleur général des armées : de quoi s'agit-il ?

Le concours n'a pas seulement pour objet d'apprécier l'étendue des connaissances des candidats, mais aussi de mettre en relief leur personnalité et de déceler leur aptitude à exercer ultérieurement des fonctions de contrôleur. Les diverses épreuves du concours doivent donc faire apparaître, outre une bonne connaissance des questions traitées, un certain nombre de qualités, telles que : maturité d'esprit, faculté d'analyse et de synthèse, hauteur de vue, aptitude à saisir l'essentiel, jugement, ordre dans les idées, correction et clarté du style, autorité et aisance dans l'exposé oral.

Ce concours est d'une espèce tout à fait particulière et il est plus facile de dire ce qu'il n'est pas que ce qu'il est.

Il n'est pas un examen universitaire pour la préparation duquel un travail sérieux visant l'acquisition de connaissances bien délimitées par un programme semestriel ou annuel peut suffire. Je mets donc en garde tous ceux d'entre vous qui, au cours d'études supérieures parfois menées fort loin, ont accumulé titres et diplômes. Ceux-ci honorent leurs porteurs comme ils illustreront le corps du contrôle général des armées lorsque vous aurez rejoint ses rangs, mais ils ont été acquis, reconnaissez-le, sans avoir nécessité toujours la mise en jeu de votre être le plus profond. Ces titres et diplômes sanctionnent des études poursuivies, année après année, sans grand souci de synthèse, en sollicitant le plus souvent une mémoire "courte" (vite remplie mais vite vidée) afin de régurgiter un enseignement docilement accepté.

Il n'est pas un concours essentiellement militaire car il n'exige pas plus esprit d'obéissance à une doctrine ou le strict respect de règles d'exposition que le maniement de concepts tactiques ou stratégiques. L'origine du candidat, qu'il s'agisse de son armée ou de son corps, n'influe donc en rien sur le résultat final.

Enfin, il n'est pas non plus le trompe l'œil qui dissimulerait une cooptation de fait. La procédure suivie dans le déroulement des épreuves assure une parfaite égalité des chances. Aucun d'entre vous, connu ou inconnu du centre de préparation au concours, connu ou inconnu d'un membre du contrôle général ou d'un membre du jury ne dispose d'atouts particuliers. Cependant, dans l'organisation actuelle des épreuves les exposés oraux, notamment ceux des épreuves d'admissibilité, ont une importance considérable. S'il y a cooptation - mais quel concours en serait alors dépourvu ? c'est là en un instant qu'elle naît, se développe et risque de se traduire dans la note d'appréciation générale donnée par le jury à la fin des épreuves.

## 1. COMMENT DANS CES CONDITIONS CARACTERISER LE CONCOURS ?

Votre présence ici laisse supposer que vous avez une bonne connaissance du Contrôle général des armées, des hommes qui le composent, des missions qui lui sont confiées et des méthodes mises en oeuvre pour les accomplir.

Le Contrôle général des armées est chargé de donner au ministre de la Défense une information complète, originale mais objective sur l'administration qu'il dirige et de lui proposer toutes les mesures susceptibles d'en améliorer le fonctionnement. Cette information doit être synthétique et critique c'est-à-dire porteuse de propositions de réformes non seulement utiles mais applicables.

Le plus souvent les travaux confiés au Contrôle auront pour but d'apprécier la combinaison des moyens mis en jeu pour assurer, dans une portion du ministère, un bon rendement économique dans un bon agencement juridique.

Les différentes matières inscrites au programme du concours ont été choisies parce qu'elles présentent la plus grande analogie possible avec les connaissances utiles pour l'exécution des travaux habituellement confiés au Contrôle ; elles ont été assemblées afin que leur volume fasse obstacle au dilettantisme, même brillant.

Sachez qu'à la fin des épreuves, ce ne seront pas les meilleurs juristes ou les meilleurs économistes (ceux-là pourraient être recrutés sur titre à la sortie des écoles spécialisées), les meilleurs officiers administrateurs ou ingénieurs (ceux-ci pourraient être sélectionnés au vu de leur dossier individuel) qui seront retenus mais des hommes rendus transparents au jury par la longueur et la diversité des épreuves dont les qualités foncières d'ardeur mêlée de sang-froid, d'imagination tempérée de réalisme, de culture enfin se seront à l'évidence révélées. Seront choisis ceux qui auront su apporter la preuve que la synthèse est accomplie des connaissances acquises par l'étude et des expériences tirées de la première partie de leur vie professionnelle.

Le concours du Contrôle n'est pas un concours universitaire. En aucune manière, il ne s'agit d'une sorte d'agrégation pour étudiants âgés auxquels on demanderait de connaître autant de droit et d'économie que des professeurs. Ceux-ci sont destinés à enseigner : leur savoir est une fin. Le contrôleur a pour mission de comprendre et proposer ; pour lui, le savoir est un moyen.

Le concours du Contrôle n'est pas non plus un concours militaire, il n'a aucune ressemblance avec celui de l'Ecole de Guerre, qui est fait d'abord pour sélectionner des officiers chargés de conduire des opérations, ce qui n'est pas le cas des contrôleurs. On n'attend pas au concours du Contrôle l'exposition de telle ou telle doctrine sur les armées et leur emploi, fut-elle officielle. Je dirai même, au risque de vous étonner, que l'on y apprécie peu les doctrines.

## 2. ALORS QU'EST-IL ?

- Tout simplement un concours de culture générale -

Cette affirmation vous éclairera sans doute assez peu et pourtant elle est la plus exacte. Voilà bien, direz-vous, une idée française, celle de mettre la culture générale partout. Et vous me rappellerez que le général de Gaulle traitait pareillement le commandement dont il considérait que la meilleure école se trouvait être aussi "la culture générale", alors qu'on aurait pu s'attendre à la stratégie, l'histoire ou la psychologie.

Remarquons ensemble que cette culture générale dont on parle tant, n'est enseignée nulle part. Y a-t-il une matière qui porte ce titre dans un programme scolaire ? Connaissez-vous une maîtrise ou un doctorat de "culture générale" ? Non, et la raison de cela est simple.

La culture générale ne peut exister qu'en nous. Elle est le brassage par notre esprit des connaissances littéraires, scientifiques, artistiques que nous avons pu acquérir, appuyées sur l'expérience des choses et des gens que la vie nous a proposée. Elle est en perpétuel mouvement ; elle se nourrit de la diversité de nos fréquentations intellectuelles, non en les juxtaposant, mais en les associant par jeux de ressemblances ou différences, pour créer dans les prismes de notre pensée les lumières multicolores de nos opinions. Au fond, la culture générale, c'est le réseau de notre esprit tel que nous l'avons câblé.

Nous voici au cœur du concours. Ce que le jury appréciera, c'est votre "câblage intellectuel". La précision des connaissances doit être suffisante pour assurer la densité du réseau, mais la réflexion sur ces connaissances doit, elle aussi, être suffisante pour assurer la circulation dans le réseau. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas d'une culture faite de généralités superficielles, mais celle résultant d'une fréquentation attentive du programme.

Regardez celui-ci attentivement : il forme un tout. Connaître l'institution militaire, bien la situer dans l'organisation juridique et économique de la Nation, voilà ce qui relie les titres entre eux et font qu'ils servent les uns aux autres. Chacun tissera entre ces divers domaines les liens qui lui sembleront les plus appropriés. Il proposera au jury un point de vue personnel sur le sujet qu'il aura à traiter, en s'appuyant sur des connaissances précises et une réflexion simple.

Telle est la consistance du concours. Telle est aussi son originalité.

Le concours pour le recrutement de contrôleurs adjoints des armées est un concours de recrutement professionnel, s'adressant non à des étudiants mais à des militaires ou à des fonctionnaires engagés depuis au moins huit ans dans leur vie professionnelle et possédant l'expérience du commandement ou de l'administration active. Il n'a donc pas pour objet de sanctionner un niveau d'études juridiques ou économiques : même si elles nécessitent à l'évidence de posséder un solide socle de connaissances, ses épreuves ne sauraient pour autant être confondues avec celles des examens visant à conférer un diplôme universitaire.

Le programme du concours a été conçu pour permettre au jury de s'assurer que les futurs contrôleurs possèdent le socle de connaissances universitaires et professionnelles nécessaires pour :

- suivre avec profit la formation initiale dispensée aux contrôleurs adjoints au cours de l'année qui suit leur admission dans le corps,
- être en mesure d'analyser, dès leurs premiers travaux, les domaines soumis à leurs investigations en pleine connaissance des principes fondamentaux du droit et de la gestion,
- être en mesure de suivre la formation complémentaire susceptible de leur être dispensée ultérieurement.

Par leur nature, les épreuves du concours ne visent pas seulement à mesurer l'étendue des connaissances acquises par les candidats dans les matières du programme, mais également à mesurer leur aptitude à s'exprimer par écrit ou oralement de façon synthétique, à prendre la parole en public et à soutenir une conversation avec plusieurs interlocuteurs dans des conditions réalistes.

Les candidats doivent y démontrer également leurs capacités d'analyse et de réflexion, leur esprit de synthèse et leur aptitude à défendre une thèse de façon argumentée. Le jury attend qu'ils développent une argumentation cohérente, qu'ils maîtrisent les grands principes et non qu'ils se noient dans les détails, qu'ils soient capables d'apporter une réponse à la question posée, qu'ils n'utilisent enfin que des mots dont ils connaissent la définition.

La question de la forme préoccupe souvent les candidats. Il n'y a pas de forme de plan imposé, ni même privilégiée : la forme et le fond sont intimement liés et il leur faut donc choisir l'articulation de leurs propos en fonction de ce qu'ils veulent démontrer. Il importe en revanche que le jury dispose de repères simples et clairs qui lui permettent de suivre la progression de l'argumentation du candidat. Il est donc indispensable d'annoncer clairement son plan et de le suivre rigoureusement, en permettant au jury de vérifier que la démonstration du candidat est en cohérence avec la thèse qu'il défend.

Enfin, les candidats ne doivent pas hésiter à exprimer librement leurs positions sur le fond des sujets traités à l'écrit comme à l'oral, quitte à s'affranchir des thèses défendues par les «éléments de langage» officiels du ministère.

En tout état de cause, les candidats doivent se présenter devant le jury avec l'intention de le convaincre qu'ils possèdent les qualités nécessaires à l'exercice des fonctions auxquelles ils aspirent et qu'ils maîtrisent honorablement les matières universitaires figurant au programme.

## II. Les épreuves écrites

### 3. EPREUVES ECRITES

Il est demandé aux candidats de présenter en huit heures un mémoire bien composé, développant les idées dans un ordre logique autour d'une ligne directrice, et de lecture facile et agréable.

#### a) Fond

La question doit d'abord être bien comprise, afin de ne pas traiter un sujet différent. Une telle erreur est relativement fréquente. Elle vient souvent de l'ignorance du sens exact des termes juridiques ou économiques employés dans le libellé du sujet ou de leur mauvaise interprétation. Il faut donc lire très attentivement le sujet.

En général, la question posée est parfaitement intelligible et le candidat ne doit pas chercher à y déceler un piège qui n'existe pas. S'il estime toutefois que le libellé du sujet est susceptible de plusieurs interprétations, il indiquera nettement celle qu'il croit devoir retenir.

Le sujet étant bien compris, il faut le traiter en entier, sans rien omettre. Dans l'épreuve d'admissibilité, certaines questions peuvent présenter plusieurs aspects : juridique, économique, financier, social.... Tous ces aspects doivent être examinés, le candidat devant néanmoins faire preuve d'esprit de synthèse pour donner à son exposé l'unité d'ensemble indispensable. Il est non moins important de ne pas sortir du sujet ce qui exige d'en bien voir les limites et, au besoin, de les indiquer.

Le sujet ne doit pas être traité de façon scolaire, comme il le serait par exemple à un examen de licence. Le devoir ne se présentera donc pas comme un exposé analytique extrait d'un traité, une reproduction d'une tranche de cours, mais autant que possible, comme un travail personnel et original mettant en valeur, sous forme synthétique, les connaissances et les idées du candidat.

On rappelle à ce sujet la nécessité d'une idée directrice, servant de fil conducteur à l'ensemble de l'exposé<sup>1</sup>. Trop de devoirs se présentent souvent comme une suite de développements qui sont bien en rapport avec le sujet traité mais qui n'ont entre eux aucun lien logique et, surtout, qui ne tendent pas vers un but précis. Il faut donc, dans toute la mesure du possible, trouver l'idée

<sup>1</sup> Voir A CHASSANG et Ch. SENNINGER : la dissertation littéraire générale.

principale qui dominera l'ensemble du devoir et lui donnera son originalité et son unité.

On peut par exemple, si le sujet s'y prête, présenter l'exposé comme une démonstration ou comme la défense d'une thèse : le problème étant posé dans l'introduction, on développera dans un ordre logique une série d'arguments tendant tous à justifier la solution proposée ou la valeur de la thèse soutenue (en évitant toutefois de donner à la démonstration un tour trop scolastique). L'exposé doit être substantiel. On évitera aussi bien les généralités vagues que les détails sans intérêt.

Il est d'autre part nécessaire de dominer le sujet, ce qui ne signifie pas qu'on doive rester dans le domaine des considérations générales ou philosophiques : après avoir dégagé les principes, il faut en montrer les applications. Dans l'épreuve d'admission, quelques exemples bien choisis et, dans certains cas, quelques chiffres apporteront la note concrète nécessaire. Dans cette épreuve, l'optique interarmées sera également appréciée. On évitera en tout cas, de se référer uniquement à son armée d'origine.

Toutes les fois où il le peut, et notamment dans l'épreuve d'admission, le candidat doit porter une appréciation personnelle sur l'institution, la législation ou la réglementation qui fait l'objet de la question. Il soit pour cela faire preuve de qualités de jugement et d'esprit critique. A cet égard la plus grande liberté est laissée aux candidats et toutes les opinions peuvent être exprimées, à condition qu'elles soient raisonnables et logiquement étayées. On ne cherchera donc pas nécessairement à être « conformiste » et à adopter les thèses communément admises. Une certaine indépendance d'esprit et des vues originales seront au contraire appréciées. Il faut toutefois éviter l'esprit de système et toute critique doit être fondée (c'est-à-dire appuyée sur une démonstration des défauts de l'institution en cause) et constructive (c'est-à-dire accompagnée de propositions concrètes visant à améliorer l'état de choses critiqué).

Indépendamment des connaissances du candidat, de la façon dont il sait traiter le sujet et de la valeur de ses opinions personnelles, l'épreuve écrite permet également de mettre en lumière bien d'autres aspects de sa personnalité. Sans en faire ici un tableau complet, on attire l'attention sur deux qualités maîtresses qu'on doit absolument trouver dans le devoir : la clarté de la pensée et la justesse du raisonnement. L'intelligibilité de l'exposé dépend évidemment en partie de la qualité du style, dont il sera question plus loin, mais pour être clairement exprimées, les idées doivent d'abord être clairement conçues. Il faut aussi raisonner juste. Un défaut assez fréquent consiste à aligner des affirmations qui ne s'enchaînent pas logiquement ou à tirer de certains développements des conclusions qui n'en découlent pas nécessairement ou même, ce qui plus grave, qui leur sont contraires.

## **b) Composition**

1.— La composition exige un effort d'autant plus important que le sujet est plus vaste ou plus complexe. Le plan choisi doit en tout cas être nettement indiqué au début du devoir et rigoureusement suivi par la suite.

L' introduction doit poser le problème de façon claire et objective et en montrer éventuellement l'intérêt ou l'actualité. Elle pourra comporter un bref historique. Puis sera indiquée l'idée dominante qui servira de fil conducteur au développement et le plan sera clairement énoncé.

Le corps du mémoire comprend un certain nombre de parties consacrées chacune à une catégorie d'idées ou de faits et subdivisées si nécessaire. Les divisions et subdivisions doivent apparaître nettement sans qu'il soit nécessaire pour autant de les numéroter.

La conclusion ne doit pas être un simple résumé.

Elle reprend les points essentiels du développement et on fait une synthèse centrée sur l'idée dominante, elle ne doit pas contenir d'idées nouvelles, mais peut cependant avantageusement ouvrir quelques perspectives en plaçant la question traitée dans un cadre plus vaste.

2.— Pour répartir la matière de l'exposé entre divisions et subdivisions du devoir on se rappellera les qualités générales d'un plan :

D'abord il doit être simple. On ne recherchera donc pas à tout prix l'originalité de la composition. Il doit être exhaustif, de façon à « épuiser » la question. Matériellement équilibré pour ne pas donner aux différentes parties des développements trop inégaux, il doit surtout être logique et bien adapté au sujet à traiter, c'est-à-dire accorder aux différentes catégories d'idées l'importance que chacune mérite et présenter ces idées dans l'ordre et selon la hiérarchie à établir entre elles. Les notions seront groupées en catégories homogènes, chaque catégorie comprenant toutes les notions de la même espèce et uniquement des notions de cette espèce, on évitera ainsi la répétition de la même idée dans des parties différentes du devoir, défaut assez fréquemment constaté. On rappelle enfin l'importance des transitions, qui doivent être aménagées avec soin entre les parties successives. la transition ne doit pas seulement être un simple "plâtrage" entre deux idées qui se suivent. Rappelant l'idée directrice sur laquelle est axé le devoir, elle permet de lui rattacher le développement qu'elle introduit. Elle joue donc un rôle important dans la construction de l'exposé, en manifestant son unité et sa logique interne.

3.— Il faut aussi s'attacher à donner à la composition un caractère dynamique.

On ne peut faire mieux que de citer à ce sujet un extrait d'un ouvrage sur la dissertation littéraire :

*« Quant on corrige des copies d'examen, on est amené à constater que dans beaucoup d'entre elles, où les arguments sont présentés de façon assez habile, où il règne même un ordre satisfaisant, l'ensemble donne l'impression de ne pas "avancer", de ne pas pousser par un mouvement unique et sans rupture. Tout y est bien centré sur une idée directrice que l'on voit sans trop de mal, mais l'ensemble est, pour ainsi dire, statique et ne donne pas l'impression de partir d'un point pour arriver à un autre... Certaines copies offrent parfois une progression formelle assez nette, mais qui ne satisfait pas vraiment parce que ces copies ne traduisent pas un mouvement profond de l'esprit. Ainsi en arrivons-nous à ne formuler ce qui est la règle d'or du "plan" : ne pas faire un simple découpage, un simple classement, mais traduire un mouvement profond de l'esprit, être en quelque sorte l'équivalent rhétorique d'un processus logique, bref apparaître comme une émanation de la vie même de l'esprit.2. »*

### c) **Forme**

Il faut insister sur l'importance du style dans la composition écrite. Quelles que soient en effet l'étendue des connaissances d'un candidat et les qualités intellectuelles dont il peut faire preuve par ailleurs, il ne peut espérer obtenir une bonne note si son devoir est rédigé en « charabia » ou si le correcteur n'arrive pas à comprendre ce qu'il veut dire.

---

<sup>2</sup> Voir A CHASSANG et Ch. SENNINGER : la dissertation littéraire générale.

### III. Les épreuves orales

#### 1. FOND

Ce qui a été dit ci-dessus sur les qualités de fond du devoir écrit vaut, mutatis mutandis, pour l'exposé oral.

1.— Comme à l'épreuve écrite, il faut d'abord bien voir la question à traiter. On examinera donc avec soin le libellé du sujet, si nécessaire, on rappellera la définition des termes juridiques ou économiques qui y figurent.

2.— Le fait est plus souvent qu'à l'écrit la reproduction d'un alinéa du programme ne doit pas pour autant conduire à traiter le sujet de façon scolaire. Si la substance de l'exposé doit évidemment être fournie par les connaissances puisées dans les cours des facultés ou des écoles, il faut autant que possible "transcender" ces connaissances pour en faire une synthèse marquée de la personnalité du candidat. Comme dans le devoir écrit, il faut trouver dans la question orale, chaque fois que le sujet s'y prête, une idée directrice et construire l'exposé autour de cette idée.

3.— Pour les épreuves d'admission (administration militaire, organisation des armées) on évitera de donner à l'exposé un caractère purement abstrait. On ne se bornera pas par exemple à décrire l'organisation et les attributions d'un service telles qu'elles sont fixées par les textes réglementaires. Il faudra expliquer cette organisation et ces attributions par des raisons (trouvées par exemple dans la mission du service) qui n'apparaissent pas toujours dans la réglementation.

Il faut aussi, quand on le peut, dire si les choses se passent dans la réalité comme le voudraient les textes et justifier éventuellement les différences existant contre la théorie et la pratique. Autrement dit, on ne perdra jamais de vue tous les aspects concrets de la question. On devra connaître et citer à l'occasion quelques chiffres concernant par comparaison les grandes masses du budget de l'année en cours, les effectifs des principales catégories de personnels, les prix unitaires des matériels les plus importants. Ces chiffres seront le plus souvent bienvenus dans l'introduction, où ils permettront de montrer l'opportunité de la question traitée.

4.— L'attention est d'autre part attirée sur le fait que deux membres du jury n'appartiennent pas au ministère de la défense, ce qui doit donner à l'épreuve d'admission un caractère différent de celui qu'elle aurait si l'exposé s'adressait uniquement à des membres des corps militaires du contrôle. Le candidat doit s'efforcer de faire connaître à une personne étrangère aux armées et de faire vivre devant elle l'institution ou l'organisme qui fait l'objet de la question. Outre ce qui doit être dit sur la réglementation relative à cet organisme, il faut donc le situer dans l'ensemble des armées, montrer ses raisons d'être et l'importance de son rôle, donner quelques indications concrètes sur sa situation géographique, les moyens matériels dont il dispose, les personnels qu'il emploie et, le cas échéant, les problèmes qui se posent dans le présent à son sujet.

Il bannira l'emploi des sigles par lesquels sont désignés dans le langage courant de nombreux organismes des armées (ou tout au moins, il rappellera l'appellation complète d'un service la première fois qu'il le citera).

## 2. COMPOSITION

Les indications données ci-dessus pour la composition du devoir écrit sont également valables pour l'épreuve orale.

Le plan annoncé par le candidat permet au jury de suivre le développement de l'exposé. Il importe donc à cet égard que ce plan soit indiqué le plus tôt possible et qu'on ne tardera pas à rentrer dans le vif du sujet. L'introduction gagnera ainsi à être courte. (On en exclura par exemple l'historique qui fera éventuellement l'objet d'une partie distincte). De même, pour faciliter la tâche du jury, on s'attachera à suivre rigoureusement et à rappeler discrètement, dans le cours de l'exposé, le plan qui a été annoncé.

## 3. PRESENTATION

Beaucoup de candidats ne possèdent pas la technique de l'exposé oral et manquent de la "présence" nécessaire pour s'imposer au jury.

Or, il est essentiel dans cette épreuve de capter dès le début et de retenir pendant toute la durée de l'exposé l'attention de l'auditoire. L'intérêt des idées exprimées et la façon de traiter la question au fond y contribuent certes en grande partie, mais il y faut aussi des qualités particulières, qui relèvent de l'art oratoire.

On ne peut donner, ici, à ce sujet que quelques brèves indications ;

1.— Un exorde "ex abrupto" (par opposition à l'exorde "par insinuation" des traités de rhétorique) est celui qui convient le mieux pour "accrocher" l'auditoire. Les toutes premières phrases de l'exposé ont donc une importance capitale, elles doivent "faire choc" ou, du moins, surprendre agréablement le jury.

2.— Pendant tout le cours de l'exposé, il faut à tout prix intéresser son auditoire. Rien n'est plus pénible qu'un discours ennuyeux, même s'il est rempli au fond d'excellentes choses. On éveille et soutient l'intérêt par l'originalité des idées ou de leur présentation, par la clarté et la puissance du raisonnement, par la variété de l'expression (éviter en particulier les redites, la répétition des mêmes termes ou des mêmes tournures grammaticales), par la citation d'exemples concrets et précis illustrant les théories, par des références bien amenées à des auteurs connus etc.

3.— De même que l'introduction, la conclusion doit être particulièrement soignée. C'est la péroraison du discours, dont dépend souvent le succès de l'orateur.

C'est elle qui produit sur le jury la dernière impression. Elle doit donc autant que possible être brillante et, comme l'introduction, constituer en quelque sorte "un morceau de bravoure".

4.— Enfin le comportement physique du candidat a également une grande importance :

- Quant au ton général de l'exposé, il faut défendre sa thèse avec chaleur, être (ou tout au moins paraître) convaincu de ce que l'on dit et donc ne pas avoir l'air de réciter une leçon.

- Quant à l'attitude il faut regarder l'auditoire (et donc ne pas lire la note qu'on a préparée mais y jeter seulement par moments quelques coups d'œil). Il faut avoir une allure générale dynamique présenter un visage souriant et serein (et donc ne pas avoir l'air triste ou crispé).



- Quant à l'élocution, il faut une diction suffisamment puissante pour être parfaitement entendu et un débit ni trop lent, ni trop rapide, ni trop uniforme, mais suffisamment varié selon l'importance des idées exposées (on glisse sur les points secondaires, on insiste au contraire sur les points importants). Enfin, il faut articuler nettement, savoir ménager quelques silences et éviter à tout prix les "sons parasites" tels que les "euh ...." et les grattements de gorge).

#### 4. QUESTIONS SUIVANT L'EXPOSE ORAL

Dans la conversation avec le jury qui suit l'exposé oral, les questions posées peuvent avoir pour objet de mesurer l'étendue ou la précision des connaissances du candidat, mais elles ne constituent quelquefois qu'une sorte de test permettant d'apprécier ses qualités de sang froid, de bon sens ou de jugement.

Si le but ou l'intérêt de la question posée n'apparaît pas immédiatement au candidat, celui-ci ne doit pas pour autant penser qu'on lui tend un piège. Après avoir réfléchi calmement pendant le temps nécessaire, il donnera la réponse qui lui paraîtra la plus raisonnable, et qui pourra être dans certains cas d'une grande simplicité.

Au cours des épreuves orales, les qualités extérieures du candidat importent autant que l'écriture ou l'orthographe dans ses écrits.

L'attitude, la mise, une plus ou moins grande nervosité influent sur le jugement porté par le jury. L'important est ici, et à un double titre, la justesse du ton.

Adopter un juste ton vis-à-vis du jury, c'est manifester une attitude confiante, ouverte, déférente sans flagornerie, une courtoisie assez distante en somme.

A l'encontre du sujet, le juste ton consiste à montrer d'emblée que l'on répondra à la question posée. L'introduction doit donc être directe et, si la matière à traiter est vaste, courte. Lorsque les faits dominent, il semble logique de ne pas les noyer dans des océans de généralités. Lorsque l'exposé est achevé et que le jury interroge le candidat, celui-ci doit se ménager, au besoin après en avoir obtenu l'autorisation, un temps de réflexion avant de répondre, brièvement, quitte à laisser place à une nouvelle question.

Au cours des épreuves orales d'admission, il est le plus souvent demandé au candidat de décrire un grand service du ministère de la Défense. Il n'est pas admissible de traiter un tel sujet pendant trente minutes avec parfois un luxe de détails surprenant, sans que les traits, caractéristique du service en cause apparaissent clairement à l'auditeur. Tout service, toute direction centrale ou technique, a une mission, des moyens pour la remplir et des problèmes comme tout homme une tête, des membres, et des difficultés. Inspirez-vous des techniques utilisées par les caricaturistes. C'est un remarquable exercice de synthèse : réussi, il fera mouche.

#### IV. Epreuve sur dossier :

Les candidats doivent éviter de composer et rédiger la note de synthèse comme un devoir écrit ; de même qu'ils ne doivent pas en présenter le commentaire au jury comme ils le feraient pour un exposé oral de type classique.

Tel n'est pas l'esprit dans lequel a été conçue cette épreuve, qui doit revêtir un caractère concret.

Il en résulte en particulier que la partie écrite doit prendre la forme du document qu'il est demandé aux candidats d'établir (une note d'information par exemple ne se présente pas en

général comme un devoir ; son style dépend d'autre part de la personne ou du service auquel elle est destinée). Les candidats doivent donc bien se pénétrer, non seulement du sujet, mais de l'objet et du contexte du dossier qui leur est soumis.

L'épreuve de dossier, au contraire des précédentes, est une course de vitesse ; ses techniques sont un peu différentes. On en attend un document clair, précis, utile. Cet exercice est le plus proche de celui que les contrôleurs ont, eux-mêmes, à faire souvent : rédiger des notes ou des fiches. Ce genre littéraire ne leur est pas réservé, mais ils tiennent, en raison de la qualité de leurs interlocuteurs, à mieux le pratiquer que d'autres.

## V. La préparation au concours

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 9 septembre 2003, les candidats autorisés à concourir peuvent, s'ils en font la demande, être mis à disposition du Contrôle général des armées quatre mois avant la date du début des épreuves. Au total, la préparation au concours demande donc, outre une organisation méthodique, un effort patient et soutenu, d'autant plus difficile qu'il soit être entrepris à un âge relativement avancé et qu'il s'ajoute aux tâches professionnelles des candidats. Ceux-ci doivent, dès le départ, prendre pleinement conscience de la nécessité de cet effort.

Sans être découragés par l'ampleur du programme ni par les difficultés rencontrées, ils devront poursuivre leur travail de préparation avec ténacité et persévérance et accepter les renoncements et les sujétions que ce travail exige. Ils veilleront avec attention à leur état de santé pendant toute la durée de la préparation et plus particulièrement pendant les dernières semaines, de façon à être au mieux de leur forme physique au moment du concours et de subir les épreuves dans la plénitude de leurs moyens. Le concours est en effet une épreuve physique autant qu'intellectuelle.

Ceux qui ne trouveront pas dans la réussite au concours la récompense de leurs efforts doivent être persuadés que leur travail de préparation n'aura cependant pas été complètement inutile. Les connaissances qu'ils auront acquises et les exercices qu'ils auront fait pour améliorer l'expression écrite et orale de leur pensée ne pourront que leur être profitables dans l'exercice de leur activité professionnelle et se traduiront de toutes façons par des enrichissements certains de leur personnalité.

### **1. QUELLE EST LA DUREE DE LA PREPARATION AU CONCOURS ?**

Il n'est pas possible de donner à cette question ne réponse uniforme. Les études antérieures fonctions précédemment exercées, les plus ou moins grandes facilités de travail, le temps dont dispose le candidat on dehors de son activité professionnelle sont autant de facteurs qui imposent une solution particulière à chaque cas. En moyenne, un candidat qui n'a pas fait d'études de droit doit compter quatre ou cinq années de préparation. Deux ans peuvent être suffisants à celui dont les connaissances juridiques acquises en faculté ne demandent qu'une simple révision et qui, par les fonctions qu'il a exercées, a acquis une formation administrative assez poussée.

Compte-tenu de ces indications générales, les candidats auront intérêt à demander conseil à leur préparateur sur la durée à prévoir pour leur préparation.

## 2. ORGANISATION ET CONDUITE DE LA PREPARATION

On ne peut fonder l'espoir d'une réussite au concours sur l'exploit individuel, le "trait de génie" qui subjugué le jury ou, plus simplement, le hasard heureux au moment des épreuves. Seul un travail organisé méthodiquement et poursuivi sans relâche peut donner les meilleures chances de succès.

S'il appartient à chaque candidat de définir sa propre méthode, la préparation comporte logiquement un certain nombre de phases, pouvant d'ailleurs se chevaucher et représentant en fait des aspects différents du travail du candidat plutôt que des tranches nettement séparées dans le temps.

Ces principales étapes de la préparation sont les suivantes :

- 1 - Acquisition des connaissances par l'étude analytique des matières du programme,
- 2 - Travail de synthèse destiné à transcender les connaissances acquises et à se mettre en état de traiter les questions dans l'esprit du concours.
- 3 - Entraînement pratique aux épreuves écrites et orales.

### a) Comment préparer efficacement un tel concours ? Existe-t-il des secrets de la réussite ?

Je le crois, et je vais vous les confier.

Le premier consiste à se faire une idée personnelle du programme du concours et à y relever les connaissances charnières autour desquelles cette masse s'articule et les thèmes qui la traversent de part en part. Cette approche globale du problème qu. s'oppose à une approche "séquentielle", partie après partie, est seule en mesure de donner à votre étude l'éclairage qui convient.

N'oubliez pas que je vous invite de la sorte à tenter des impasses hardies. Bien au contraire, il faut des connaissances sur tout mais il faut, de plus, sur les thèmes que vous aurez sélectionnés, compte tenu de votre propre structure mentale, un effort puissant de réflexion personnelle.

Le deuxième secret vous est révélé à la fin de roman de BALZAC « Illusions perdues ». J'admets qu'un tel titre n'est peut-être pas la meilleure référence pour un candidat à un concours). A Lucien de RUBEMPRE qui a échoué dans toutes ses tentatives, causé sa ruine et celle des siens et qui va donc se suicider, le père jésuite HERRERA pose la question suivante . "Mais avez-vous rapporté tous vos vœux, toutes vos actions à une idée ?".

C'est cela qu'il faut faire ; tout rapporter à l'unique préoccupation du concours ce qui est précisément le contraire d'un "bachotage", d'un abrutissement sur les manuels. Il faut donc prendre le temps de vivre pleinement, de lire, de sortir. Pour celui qui est uniquement préoccupé du concours tout est partout matière à enrichissement et c'est un souvenir minime peut-être mais vécu qui, le jour venu, donnera, à un exposé oral où à une phrase écrite le ton qui convainc.

Le troisième secret consiste à acquérir une certaine hauteur de vue et pour cela à exercer sa vigilance vis-à-vis des idées toutes faites, qui circulent dans les airs, dans la presse et dans certains manuels. Allez aux auteurs. Il vaut mieux mal interpréter une pensée originale, qu'apprendre ce que ses compilateurs, successifs en ont dit. Ainsi, lorsque vous serez amenés à citer une phrase, un arrêt, un ouvrage ne citez vous que ce que vous aurez réellement lu et amalgamé et non ce qu'un bon auteur aura choisi de vous faire répéter après lui.

## b) Comment organiser votre préparation ?

Ce que nous venons de dire a pour première conséquence que la préparation est avant tout un travail personnel. Le candidat est seul à conduire son projet, mais, s'il le souhaite, il n'est pas pour autant isolé. Traitons donc du candidat avant de vous entretenir du Centre de préparation au concours (CPC) et des aides qu'il propose. Le candidat, lui, fréquente un dangereux ami : le Temps. Le Temps qui passe insensiblement du charme à la tyrannie avec l'avancement de la préparation. Il lui faudra s'en méfier d'autant plus que l'éloignement du concours sera grand ou la charge de son affectation contraignante et qu'il se construira à lui-même des excuses pour retarder son effort. Le repère est simple : le candidat reçu est, en général, celui qui aurait pu figurer déjà honorablement au précédent concours.

Cela veut dire que le socle des connaissances doit être acquis antérieurement au détachement pour les candidats qui souhaiteront profiter de cette disposition, et encore plus tôt pour les autres. La question fréquemment posée est celle de savoir s'il est nécessaire d'être titulaire de tel diplôme ou de tel titre universitaire pour se présenter valablement. La réponse est non, cela n'est pas nécessaire mais cela peut être utile. C'est la démonstration d'une capacité à fournir un travail personnel en plus de son affectation, en s'imposant des objectifs précis plus proches que le concours. L'expérience montre que les candidats suivent des itinéraires très différents : aucune voie n'augmente plus qu'une autre les chances de réussite. L'important est d'avoir suffisamment de temps. Bien sûr, les délais de préparation diffèrent selon l'origine et l'expérience de chacun. Pour cette raison, il faut envisager le concours à un âge tel que l'on puisse gérer prudemment sa préparation et se présenter au moins deux fois.

En définitive, la façon la plus simple de préparer le concours consiste à prendre les lignes du programme ou les sujets des annales et à mettre au point, soi-même, l'exposé que l'on aurait fait à leur propos. Cela exige acquisition de connaissances, recherche d'idées et construction de plans. Cela permet aussi de se constituer peu à peu. Terminons en disant que le candidat a tout intérêt à fréquenter successivement les titres du programme selon un cycle que l'approche du concours accélère. Il se gardera de la fascination qu'exercent parfois certains passages et qui fait courir le risque de leur consacrer, relativement aux autres, plus de temps que la "probabilité" des sujets ne le justifie.

Mais il m'apparaît que l'éveil d'une candidature doit s'accompagner du réveil de la fringale d'apprendre. Avant même d'aborder l'examen au programme de concours, le futur candidat, s'il dispose d'un délai suffisant avant la première présentation envisagée, devrait s'obliger à des lectures abondantes et exigeant une attention soutenue<sup>3</sup>. Cet exercice de remise en condition des capacités intellectuelles vise à développer la résistance à l'effort, la mémoire, l'aptitude à comprendre et à résumer la thèse d'un auteur. Il peut être mis à profit pour mettre au point ses propres techniques de lecture et de classement des informations. Compte-tenu de l'orientation générale du concours et de sa première épreuve écrite en particulier, je conseille, dès ce stade très anticipé de la préparation, d'alterner la lecture de synthèses d'histoire politique et celle d'œuvres célèbres jusque là à peine entrevues sous forme d'extraits.

Pour un candidat n'ayant jamais suivi d'études supérieures juridiques ou économiques et accomplissant dans une affectation normale, tous les devoirs de son état, il serait sage d'envisager une préparation proprement dite organisée sur trois années environ.

---

<sup>3</sup> Les mémoires de R. ARON viennent d'être publiés. J'y relève (p, 38) l'observation suivante : « (...) Mais rien ne remplace, même pour ceux qui ne se destinent pas au labeur philosophique, le déchiffrement d'un texte difficile." Par exemple, mais sans conseiller plus particulièrement ces collections. Evolution de l'humanité ( ALBIN MICHEL) , Politique (SEUIL), Liberté de l'esprit (CALMANN-LEVY), Que sais-je ? (GALLIMARD), Publications de la documentation française.

La première pourrait être consacrée à l'acquisition des connaissances juridiques et économiques générales indispensables en suivant, lorsque cela est possible, l'enseignement de la première année des facultés de droit ; la seconde, à l'étude des matières faisant l'objet des deux exposés oraux d'admissibilité ; la troisième, à l'approfondissement des connaissances et aux synthèses personnelles ainsi qu'au perfectionnement des techniques d'exposition orale et écrite des sujets traités.

L'acquisition des connaissances militaires doit être menée de front pendant toute la durée de la préparation ; elle doit consister à réunir, à classer et à étudier une documentation couvrant tout le programme du concours et à mettre à profit toutes les occasions offertes par la vie professionnelle pour visiter le plus grand nombre possible de services ou d'établissements relevant du ministère de la défense.

Pendant toute la durée de la préparation l'effort de lecture, de composition d'une bibliothèque, d'acquisition et de classement d'une documentation portant sur l'ensemble du programme doit être poursuivi. La constitution de dossiers de presse est recommandée.

Allégé, modernisé, le nouveau concours n'est certes pas plus facile que l'ancien. Plus ouvert sur le monde moderne dans lequel la moindre décision exige des gouvernants et des administrateurs la conciliation d'intérêts contradictoires, il fait appel à tous ceux que leur culture, leur goût de l'effort et de la réflexion personnelle rendent aptes à juger et éventuellement à infléchir les actes quotidiens, du plus grand au plus petit d'un grand ministère. Il suit en cela parfaitement la ligne que se fixe aujourd'hui le contrôle général des armées qui entend dépasser, au profit du ministre et de l'Etat, son rôle traditionnel de gardien de la régularité administrative.

La préparation d'un tel concours, quelle qu'en soit l'issue pour chacun de vous, est une expérience passionnante et enrichissante.